

Mais à quelle époque fut-il appelé à le gouverner ? Si c'est lui qui est désigné, et nous inclinons à le penser, dans l'acte par lequel Jubin remet « in manu Gauceranni monachi » l'église, avec ses dépendances, de Civrieux-d'Azergues, dédiée à saint Cyr, il aurait été investi de sa dignité vers l'année 1080 (10). Mais il s'agit évidemment de lui dans la charte de donation d'Aricius pour des terrains situés sur Civrieux et sur Marcilly-d'Azergues (1100 circa) (11); de lui encore auquel le Souverain-Pontife, qui vient d'être son hôte, renouvelle le don du prieuré (12) de Saint-Jean de Genève.

Enfin la pancarte de Savigny mentionne la concession à l'abbé Girbaud, nouvellement élu, de l'église d'Ouilly. Cet acte est daté de Lyon de l'an 1117; il ne dut précéder la mort du prélat que de peu de mois, de quelques semaines peut-être.

Son successeur dans la dignité abbatiale fut Bernard de Chamberlac de Talard, ou plutôt selon une rectification ingénieuse de M. Vachez, Bernard de Talaru de Chalmazel. Si nous étions exactement renseignés sur l'entrée en possession de ce dernier, nous déterminerions aisément la date de l'élection de Joceran au siège archiépiscopal par celle de sa démission d'Ainay. Il est cependant certain que l'administration de l'abbé Bernard eut une durée d'au moins cinq années et dès 1115 nous rencontrons la mention

(10) *Petit Cartulaire d'Ainay*, publié par Aug. Bernard à la suite du *Cartulaire de Savigny*, n° 198.

(11) Id. n° 194. *Grand Cartulaire d'Ainay*. Publication de MM. Guigue et Charpin de Fergerolles, Lyon.

(12) La Mure. *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*. — Preuves, p. 198.